

Motion du 7 septembre 2022 de Mmes et MM. Kevin Schmid, Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Michèle Rouillet, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Rémy Burri, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten et Sebastian Aeschbach: «Création de 1500 places supplémentaires accessibles aux deux-roues motorisés en Ville de Genève».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2023)

PROJET DE MOTION

Les statistiques cantonales nous informent qu'au 31 décembre 2021 plus de 60 000 véhicules deux-roues motorisés sont enregistrés sur le canton de Genève. Le constat du Département des infrastructures du Canton de Genève ainsi que de la Ville de Genève estimant que suffisamment de places ont été créées ces dernières années nous semble exagéré. Au regard du nombre d'usagers et de constats qui peuvent être faits à toute heure de la journée dans des zones à forte densité en particulier en ville de Genève, nous considérons que le nombre de places de stationnement deux-roues motorisés est insuffisant.

A en croire l'annuaire statistique des transports (édition 2022), la part modale dédiée aux deux-roues motorisés ne cesse de croître à Genève. En particulier lorsqu'on lui adjoint le motif de déplacement spécifique «transport sur le lieu de travail». Les habitudes de déplacement de la population de notre canton évoluent et tiennent de plus en plus compte des difficultés de déplacement à l'hypercentre.

Considérant:

- que l'offre en places de stationnement pour deux-roues motorisés ne répond plus à la demande en ville de Genève;
- que le nombre d'immatriculations de deux-roues motorisés ne cesse d'augmenter dans le canton de Genève;
- que la ville de Genève accueille à travers la présence de très nombreuses entreprises une large part des emplois du canton de Genève;
- que les deux-roues motorisés sont le plus souvent utilisés pour se rendre sur le lieu de travail;
- que les deux-roues motorisés émettent trois fois moins de gaz à effet de serre qu'une voiture et que leur stationnement est peu gourmand en espace au sol,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en œuvre dans les meilleurs délais une étude de faisabilité visant à augmenter de 1500 le nombre de places pour deux-roues motorisés en ville de Genève;
- à ne pas distinguer les places vélos des places deux-roues motorisés;
- à créer suffisamment d'espace entre les arceaux pour vélos afin que les vélos-cargos et les deux-roues motorisés puissent stationner facilement et sans conflit.